

# la lettre du Hérisson

LH N° 235  
> NOVEMBRE 2009

## CLIMAT

PICARDIE NATURE  
BP 50835 - 80008 AMIENS cedex 1  
Tél. 03 62 72 22 50  
[www.picardie-nature.org](http://www.picardie-nature.org)

Un sommet crucial au Danemark  
Agriculture, forêt, déchets :  
anticiper les bouleversements



BIENVENUE À COPENHAGUE

### ET AUSSI...

ALGUES VERTES, L'ÉTÉ MEURTRIER

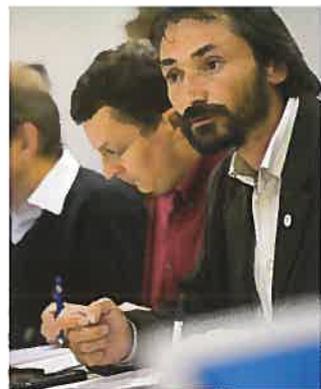
LA SEMAINE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS  
DEVIENT EUROPÉENNE

PENSER UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DEPUIS 1976

# Nous sommes tous des ours polaires



© Sébastien Godefroy

## dans ce numéro...

### A LA UNE

## COPENHAGUE, VIRAGE CRUCIAL POUR LE CLIMAT

À l'ordre du jour > P.4

Une taxe carbone victime des mauvais calculs > P.6

Le facteur 4 en pratique > P.8

Du CO<sub>2</sub> dans nos poubelles > P.8

Le juste prix du transport routier de marchandises > P.9

Agriculture : anticiper les bouleversements > P.10

L'hydroélectricité, une mauvaise idée pour réduire le CO<sub>2</sub> > P.10

REDD, réduire les émissions liées à la déforestation > P.10

### PORTRAIT

Thierry Dereux > P.3

### ACTUALITÉ

Loisirs motorisés : un caillou sur leur route > P.12

Voiture électrique : ne confondons pas vitesse et précipitation! > P.13

Ciel bleu, marée verte > P.14

Tout savoir sur l'eau > P.15

Des toiles pour l'environnement > P.15

Agir toujours plus, réduire toujours plus > P.16

Courses de rentrée, difficile d'acheter « vert »! > P.17

La fièvre de l'or rouge saigne la forêt malgache > P.18

Le rôle des associations > P.19

Les indicateurs économiques ne sont pas les seuls malades > P.20

Outardes, eau et libellules > P.21

### BIODIVERSITÉ

Brèves > P.22

Tir du loup : l'automne, la saison des dangers > P.23

**U**n sommet qui accouchera d'une souris... Quelques semaines avant la 15<sup>e</sup> Conférence des Nations-Unies qui se tiendra à Copenhague du 7 au 18 décembre, c'est ainsi qu'Yvo de Boer, secrétaire de l'ONU sur le changement climatique, a présenté le sommet de Copenhague. Oublié le traité, Copenhague devrait permettre de définir un simple « cadre politique » en vue de la réduction des gaz à effet de serre. Et, selon Yvo de Boer, nous devons nous « concentrer sur ce qui peut être fait avec réalisme. » Ce catastrophisme affiché donne raison à tous les champions du défaitisme et de l'immobilisme.

Nous ne pouvons pas baisser les bras aujourd'hui, au nom du pragmatisme politique. Face à la crise climatique, les négociateurs ont une obligation de résultat, pas de réalisme. Nous attendons d'eux qu'ils réussissent l'impossible et obtiennent un accord juridique précis.

La fédération sera présente à Copenhague et sera vigilante au déroulé des négociations. En tant que représentant de la société civile française, nous pousserons la France et l'Union Européenne, en collaborant avec le Bureau Européen de l'Environnement, à obtenir un réel engagement de la communauté internationale à réduire ses émissions. Face à l'urgence de la situation, il est indispensable que la lutte contre les bouleversements climatiques soit une œuvre commune, internationale.

Car l'ours polaire sur sa banquise n'est pas le seul à en subir les effets. S'engager dans la réduction des émissions des gaz à effets de serre et la sobriété énergétique nous concerne tous. Sous nos latitudes aussi, nous devons nous y adapter. Augmentation des températures, diminution des jours de gel, sécheresses estivales précoces et quasi-chroniques toucheront directement l'agriculture.

La fiscalité verte ne peut pas être vue comme une solution miracle. La taxe carbone pourrait nous permettre de construire une société et une économie plus sobres en carbone, à condition de la fixer à un taux efficace pour l'environnement, et qui ne soit pas créateur d'injustice sociale.

Toute politique cohérente de lutte contre le changement climatique doit être transverse et exhaustive, au niveau national comme à l'échelle internationale. La France doit mener une politique ambitieuse en matière de transports et se garder des fausses bonnes idées pour le climat.

Bénévoles et salariés de FNE s'investissent sur le terrain. Ils réfléchissent et agissent au quotidien pour que nous puissions nous adapter à cette nouvelle donne du changement climatique, la société de l'après-pétrole.

La Lettre du Hérisson est éditée par un imprimeur labellisé Imprim'vert. Cela signifie qu'il respecte trois objectifs : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation des stockages de produits dangereux et l'exclusion des produits toxiques des ateliers. Par ailleurs, la Lettre du Hérisson est imprimée sur du papier certifié PEFC.



La lettre du hérisson est éditée par France Nature Environnement Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, fondée en 1968, reconnue d'utilité publique en 1976.

SIÈGE SOCIAL FNE > 57, rue Cuvier / 75231 Paris Cedex 05 / SIÈGE ADMINISTRATIF FNE > 6, rue Dupanloup / 45000 Orléans / Tél > 02 38 62 44 48 / Fax > 02 38 52 11 57 / www.fne.asso.fr / e-mail > information@fne.asso.fr

Directeur de publication > Sébastien Genest / Rédacteur en chef > Bénédicte de Badereau, Yann Barthélemy / Conception & réalisation > benedictelaine@free.fr / Illustration de couverture > Delo - delphineelodie.com /

Impression > Imprimerie Nouvelle / 93, avenue Denis-Papin / 45800 Sainl-Jean-de-Braye / Routage > Dautry / n°ISSN : 1632-4315 / La reproduction de textes tirés de la lettre du hérisson est autorisée sous réserve d'en citer la source d'origine.

Publication imprimée sur papier certifié PEFC

# Thierry Dereux, rassembler les énergies

par Bénédicte de Badereau

Il est le président de Côtes d'Armor Nature Environnement. Entre algues vertes et centrale thermique, son département cumule les dossiers compliqués. Portrait d'un homme bien occupé.

D'office, on comprend que les minutes de Thierry Dereux sont précieuses. Posé sur la table, son téléphone portable vibre à intervalles réguliers. Nous sommes à la mi-septembre et le président de Côtes d'Armor Nature Environnement a passé son été « englué dans le dossier des algues vertes ». D'ici quelques jours, il participera à la grande manifestation sur la plage de Hillion, un des sites bretons les plus touchés (voir page 14).

Dans ce moment d'effervescence, Thierry, administrateur de FNE, essaie de rassembler les énergies. Ce Breton d'adoption fait profiter le collectif « Urgences, algues vertes » de son expérience de président de fédération départementale. Alors on l'appelle pour lui demander comment rejoindre le collectif, comment participer à la manifestation.

## LE SENS DU CONSENSUS

Au fur et à mesure, les inquiétudes s'accumulent. Récemment, Thierry Dereux a appris que la mort d'un chauffeur routier était probablement liée aux algues qu'il transportait. D'autres questions surviennent : que se passe-t-il sur les plateformes de tri des déchets au centre de la région ? Y-a-t-il eu d'autres incidents sanitaires ? « Souvent, comme président de fédération, on peut se sentir seul face à des dossiers lourds, un peu comme un chef d'entreprise. Dans ces cas-là, FNE m'apporte un relais national nécessaire. »

Les Côtes d'Armor concentrent un certain nombre de problèmes environnementaux. Il y a l'eau, les algues vertes bien sûr, mais aussi l'implantation d'une centrale thermique à

Ploufragan ou les dossiers liés à l'urbanisme côtier et à la concertation sur la réduction des déchets. A chaque fois, Thierry, 58 ans, use de son sens du consensus, expérimenté dans son activité de consultant en études socio-économiques. « J'aime faire avancer les dossiers par la négociation. D'ailleurs, quand le dialogue est clos, l'associatif n'est pas forcément le plus fort. »

## CHANGER SON ANGLE DE VUE

Au début des années 90, ce spécialiste de la construction subit comme tant d'autres la crise de l'immobilier. Loin de baisser les bras, il préside une association d'aide au retour à l'emploi des cadres. Il se bat ensuite pour la restauration d'une abbaye dans le Nord-Pas de Calais. Puis ce père de famille nombreuse découvre l'île de Bréhat et devient membre de Bretagne Vivante 22. De fil en aiguille, il préside Côtes d'Armor Nature Environnement, met son énergie au service de la protection de l'environnement. Tout en s'investissant dans une association de réinsertion.

« Je suis un enfant du baby-boom. Longtemps, je ne me suis pas posé de questions sur notre culture productiviste, qui dégrade l'environnement. En entrant dans le monde associatif, Thierry a changé de regard. Le 27 septembre, avec lui, ils étaient près de 3 000 à manifester à Hillion, pour que des mesures soient enfin prises contre les algues vertes. Avec sur leur banderole cette phrase d'Albert Einstein : « Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui regardent agir et qui refusent d'intervenir. »



# COPENHAGUE, VIRAGE CRUCIAL POUR LE CLIMAT

Du 7 au 18 décembre 2009 se tiendra, à Copenhague, la 15<sup>e</sup> conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (COP15 pour les intimes). Récapitulatif des enjeux et des défis qui font de cette conférence une échéance cruciale.

## À L'ORDRE DU JOUR

par **Gaëlle Cognet** et **Béatrice Cointe**,  
cellule *climat*.

Au programme à Copenhague, l'élaboration d'une suite au protocole de Kyoto, afin de poursuivre et – si possible – d'intensifier la lutte contre le changement climatique, dont l'existence et les dangers sont désormais avérés. Kyoto fixait des objectifs théoriquement contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les pays les plus riches pour la période 1998-2012. Il est aujourd'hui temps de voir au-delà de cette date butoir.

### LE PROTOCOLE DE KYOTO

La négociation pour un nouvel accord a démarré lors de la Conférence de Bali en 2007 et a abouti à une feuille de route pour l'après-Kyoto. A Copenhague, les négociations s'articuleront autour de 5 points : la définition d'une « Vision Partagée » par l'ensemble des nations, l'atténuation, l'adaptation, la coopération technologique et le financement.

### LUTTER ENSEMBLE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La Vision Partagée exprime la volonté de lutter au niveau mondial contre le réchauffement climatique sur le long terme. Les objectifs reprennent le scénario le plus prudent du GIEC, le seul qui permette de limiter le réchauffement aux alentours de +2°C par rapport aux températures pré-industrielles. Ceci correspond à des réductions d'émissions d'ici 2050 d'au moins 50 à 85 % par rapport à 1990, avec un pic des émissions mondiales en 2020.



© elisfrancclub

### RÉDUIRE DE FAÇON GLOBALE LES ÉMISSIONS

Pour la réduction des émissions, l'objectif pour 2020 d'une réduction de 25 à 40% par rapport à 1990 est celui qui revient le plus fréquemment pour les pays développés – c'est-à-dire les pays dits de l'Annexe 1 (déjà soumis à ces objectifs chiffrés de réduction par l'accord de Kyoto), mais aussi un certain nombre de pays en cours d'industrialisation non encore soumis à contraintes. Néanmoins, étant données la croissance économique et surtout industrielle de ces pays émergents et l'urgence de la situation, il apparaît indispensable que des objectifs de limitation de la croissance des émissions leur soient aussi fixés ; c'est là un des nœuds de la négociation.

Il est aussi important de prendre en compte les différentes sources d'émission de GES, en intégrant notamment les transports maritimes et aériens ainsi que les flux de carbone liés aux activités forestières (voir page 11) et à l'exploitation des sols. Ainsi, le mode de fonctionnement de la REDD, qui vise à financer et à inciter à la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts, devra être arrêté lors de la conférence de Copenhague.



### S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation désigne les mesures nécessaires pour faire face aux conséquences du réchauffement : montée des eaux, désertification, fonte des glaciers..., sachant que les pays pauvres seront particulièrement affectés. Cela suppose des financements et des transferts de technologies disponibles rapidement, qui sont ardemment demandés par les pays vulnérables.

### PROMOUVOIR LA COOPÉRATION TECHNOLOGIQUE ET ASSURER UN FINANCEMENT INTERNATIONAL

Les pays en développement n'ont ni les moyens technologiques, ni les moyens financiers de limiter leurs émissions. Pour eux, une aide est la condition sine qua non à leur adoption d'objectifs contraignants. Ces deux questions sont au cœur des négociations. Elles sont aussi nécessaires à l'adaptation. Tout l'enjeu est donc de définir le fonctionnement et surtout le montant d'un fond dédié. Les pays développés s'y sont montrés jusque là assez réticents. Les ONG environnementales, dont FNE, et les pays en développement demandent plus de 100 milliards de dollars par an.

### L'INTERVENTION DE FNE DANS CE PROCESSUS

Si les associations et les ONG ne participent pas officiellement aux négociations, elles seront évidemment présentes à Copenhague. Les groupes de travail, les rencontres informelles, les expositions et manifestations diverses, leur permettent de faire entendre leur voix. Avant, pendant et après Copenhague, FNE, grâce à l'expérience de terrain de ses associations, de ses bénévoles et de ses salariés, témoigne et témoignera des impacts locaux du changement climatique et des solutions qui peuvent y être apportées. En tant que représentant de la société civile française, FNE poussera la France et l'Union Européenne à obtenir l'engagement de la communauté internationale à réduire ses émissions. Elle informera aussi de l'évolution des débats ses membres et le grand public, premier concerné et pourtant grand absent de ces négociations internationales.

Retrouvez toute l'info sur le climat  
[www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)



5





# UNE TAXE CARBONE VICTIME DES MAUVAIS CALCULS

par **Béatrice Cointe**, cellule *climat*

A quelques semaines de la conférence de Copenhague, il était grand temps pour la France de lancer une réforme fiscale verte qui marque son engagement dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est avec cette ambition que la création de la taxe carbone a été annoncée le 9 septembre. Mais est-ce une avancée suffisante? Rien n'est moins sûr...

Après plusieurs semaines de débats et de tergiversations de l'exécutif, on connaît enfin les contours que prendra la taxe carbone, mesure-clé dans la transition vers « l'après pétrole » et pas en avant dans l'application des engagements du Grenelle.

## ET LA TAXE CARBONE FUT...

Elle entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec un taux de départ de 17 € par tonne de CO<sub>2</sub> émise, qui augmentera progressivement. Elle portera uniquement sur les énergies fossiles, excluant l'électricité considérée comme peu émettrice en France, et n'affectera pas les secteurs déjà soumis au système de quotas européens.

Elle devrait ainsi coûter en moyenne 74 € par ménage et par an, mais sera intégralement compensée. Pour la

redistribution aux ménages, qui était un des nœuds du débat, le gouvernement a opté par une réduction des impôts sur le revenu, ou un chèque vert pour les citoyens ne payant pas d'impôt, dont le montant prendra en compte l'accès aux transports en commun et la dépendance à la voiture. Les entreprises bénéficieront quant à elles de la suppression de la taxe professionnelle. Objectif affiché : se donner des moyens à la hauteur des enjeux dans la lutte contre le changement climatique.

## DES OBJECTIFS AMBITIEUX...

Pourtant, en dépit des efforts qui ont été déployés pour la présenter comme une révolution, cette réforme fiscale verte demeure bien timide. Pour en juger, le plus simple est encore de revenir à son principe et à ses objectifs. S'il

6

•  
•  
•



est encore besoin de le rappeler, la mise en place d'une taxe carbone répond à l'impératif de plus en plus pressant d'agir pour limiter le réchauffement climatique, ce qui passe nécessairement par une réduction des émissions de gaz à effet de serre, donc de la consommation d'énergies fossiles.

Théoriquement, la taxe carbone doit instaurer un signal prix suffisamment clair pour détourner progressivement les consommateurs de ces énergies, de façon à aider la France à tenir ses engagements sur le climat, inscrits dans la loi Grenelle 1: le fameux « facteur 4 » (voir page 7), soit une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, avec comme étape une réduction de 17% d'ici 2020. C'est avec ces objectifs en tête que la Commission Rocard a recommandé le taux de départ de 32€ par tonne de CO2 comme le minimum nécessaire: 17 €, c'est clairement insuffisant face à l'ampleur du chemin qui reste à parcourir. L'impératif climatique a été sacrifié sur l'autel de l'acceptabilité politique.

### ... QUE LA DEMI-MESURE NE PERMETTRA PAS D'ATTEINDRE

Lancer une fiscalité écologique est un impératif face au changement climatique et pour la construction d'une société et d'une économie plus sobres en carbone... à condition de ne pas le faire à moitié! Pour FNE, la proposition du gouvernement n'est pas la hauteur de ses ambitions. En premier lieu (et c'est un peu plus qu'une simple question de vocabulaire), parler de « taxe carbone » est en soi la marque d'un certain renoncement: il devait à l'origine s'agir d'une Contribution Climat Energie (CCE), c'est-à-dire d'un outil économique permettant de diminuer la consommation énergétique afin d'en réduire l'impact sur le climat, et cela aurait dû le rester! Dans le contexte de crise climatique, assorti de la raréfaction des ressources fossiles, la première des solutions réside dans la sobriété et l'efficacité énergétique – donc dans la réduction globale des consommations énergétiques, électricité comprise.

La taxe carbone proposée par le gouvernement, en excluant l'électricité de l'assiette, va créer un déséquilibre des prix en faveur de l'électricité... dont la seule conséquence risque d'être un report massif des consommations d'énergie sur l'électricité. Rappelons que la production d'électricité, même majoritairement nucléaire, n'est pas sans impact sur le climat: aux émissions liées à l'installation, au maintien et au transport de la production électrique, il faut ajouter celles provenant des centrales électriques thermiques qui prennent le relais en cas de pic de consommation (pics qui risquent évidemment de devenir plus fréquents en cas de report massif vers l'électricité).

Oublier l'électricité, c'est donc condamner la taxe carbone à n'être qu'à demi efficace. Lui attribuer un taux initial qui correspond à la moitié du nécessaire n'arrange guère les choses: l'efficacité écologique de la taxe carbone actuelle risque d'être difficile à démontrer... Seul son rythme d'augmentation pourrait lui permettre de retrouver une pertinence environnementale, mais il n'a pour l'instant pas été précisé. Toujours d'après les chiffres du rapport Rocard, la taxe doit atteindre 100€ par tonne de CO2 en 2030 et 200 en 2050 (ce qui en partant de 32 € revenait à une hausse annuelle de 5% jusqu'en 2030, puis de 4%). Au regard des choix de l'exécutif, il faut donc que la taxe carbone augmente à un rythme plus soutenu afin de compenser la faiblesse de son taux initial.

### UN OUTIL PARMIS D'AUTRES

Au-delà des questions techniques, FNE a insisté et continue d'insister pour que la fiscalité verte ne soit pas vue comme la solution miracle: pour fonctionner, elle doit être un des rouages d'une politique globale de lutte contre le réchauffement climatique, et notamment s'inscrire parmi les 273 engagements du Grenelle. Instaurer un signal prix sur les énergies fossiles n'a pas de sens si on ne développe pas une offre alternative qui permette à chacun de réellement modifier ses habitudes, ce qui passera autant par le soutien à l'innovation « verte » que par la réglementation du bâtiment et de la production.

La redistribution intégrale permet d'éviter le pire, en garantissant que la taxe carbone ne sera pas socialement injuste en plus d'être climatiquement insuffisante. Le mécanisme retenu, sans être parfait, devrait pallier aux inégalités les plus flagrantes; reste à espérer qu'il sera accompagné des outils nécessaires à une véritable réorientation de l'économie et de la consommation, sans quoi la mise en place de la taxe carbone en France risque de n'être qu'un coup d'éclat destiné à éblouir avant la conférence de Copenhague et à en faire oublier un éventuel échec.

Retrouvez toutes nos infos la taxe carbone  
[www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)



# LE FACTEUR 4 EN PRATIQUE

par **Adeline Mathien**, chargée de mission *PCET*

Réduire nos émissions de GES par quatre ne pourra se faire sans la participation des collectivités. Pour les y aider, des plans climat énergie territoriaux sont mis en place. Explications.

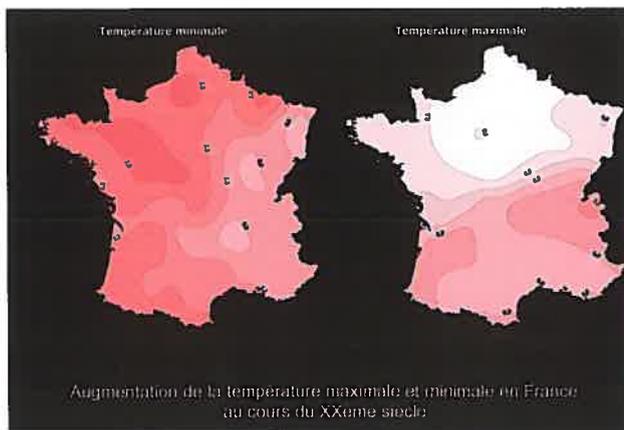
En réponse à l'engagement Facteur 4 pris par le gouvernement français en 2004, des Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET) ont été instaurés par le Plan Climat national. Ces plans d'action mis en place par les collectivités visent à réduire les émissions de GES et la consommation d'énergie de leur territoire et à les aider à s'adapter aux effets du changement climatique mais aussi à prévoir la fin des énergies fossiles.

Les collectivités territoriales contribuent en effet directement à plus de 15% des émissions nationales de GES (équipement, patrimoine, fonctionnement) et indirectement sur plus de 25%, notamment via leurs politiques

d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'habitat et de transport. En tant qu'autorités, les collectivités détiennent les leviers d'actions d'une politique climat-énergie structurée et structurante pour le territoire, les PCET.

Avec la Loi Grenelle 2, les PCET sont amenés à devenir obligatoires pour les régions, les départements, les communes et groupement de communes de plus de 50 000 ou 30 000 habitants. Cette déclinaison à plusieurs échelons permet de proposer aux institutions locales des actions spécifiques de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des GES dans les domaines des transports, des déchets, de l'énergie, de l'agriculture, ou encore du bâtiment.

En pratique, la mise en place d'une telle stratégie locale se fait avec l'ensemble des acteurs politiques, économiques et des citoyens. Avec l'aide de FNE, les associations environnementales participent à son élaboration. S'engager dans la réduction des émissions de GES et la sobriété énergétique est l'affaire de tous.



© Meleo France

## Facteur 4 :

objectif de division par quatre de nos émissions de GES d'ici à 2050, afin de contenir le réchauffement climatique à un niveau d'élévation de 2° C

## DU CO<sub>2</sub> DANS NOS POUBELLES

par **Penelope Vincent-Sweet**, pilote du réseau *prévention et gestion des déchets*

Ou comment intégrer dans la gestion de nos déchets la réduction des gaz à effet de serre.

### 1. LA RÉFLEXION SUR LES IMPACTS DOIT ÊTRE GLOBALE

Le changement climatique est une menace grave. Mais nous ne devons pas ignorer les autres menaces sur l'environnement comme les pollutions aiguës ou chroniques.

### 2. LA GESTION DES DÉCHETS INFLUE SUR LEUR PRODUCTION

Moins de déchets, c'est moins de gaz à effet de serre. Controns l'effet 'aspirateur à déchets' d'une offre d'élimination trop généreuse par une responsabilisation qui peut diminuer les déchets ménagers résiduels à moins de 200 kg par personne par an.

### 3. LE CARBONE BIOGÉNIQUE A UN IMPACT

Par convention, on considère à pied d'égalité tous les GES émis jusqu'à 100 ans. Or il y a une forte différence d'impact entre du CO<sub>2</sub> émis après un jour ou après 99 ans, qui devrait être prise en compte.

### 4. DE SA PRODUCTION À SON TRAITEMENT, CONSIDÉRER TOUTE LA VIE D'UN BIEN

L'impact du traitement d'un déchet est souvent moindre que la production et la consommation dont il a fait l'objet. Il faut repenser non seulement la production de déchets mais le mode de consommation.

# LE JUSTE PRIX DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

par **Charlotte Izard** et **Gérard Allard**, réseau *TMD*

**Si la France veut poursuivre ses objectifs de ramener en 2020 les émissions de GES au niveau de 1990 dans le domaine des transports, elle doit mettre en place une véritable politique concernant le transport routier de marchandises.**

Entre 1960 et 2000, le secteur du Transport Routier de Marchandises (TRM) a vu ses émissions de CO<sub>2</sub> multipliées par 5. De plus, les déplacements routiers concourent à 94% des émissions de CO<sub>2</sub> du secteur transport, dont 28,5% ont pour origine le transport routier de marchandises !

La Taxe Kilométrique Poids Lourds (TKPL), défendue depuis des années par le réseau Transport et Mobilité Durables de FNE va enfin prendre en compte les coûts d'usage de l'infrastructure routière. Cette taxe résulte de l'article 11 du Grenelle 1 voté en juillet 2009.

Infrastructures de Transports de France pour permettre le financement d'infrastructures alternatives à la route.

La mise en œuvre de cette taxe est envisagée pour 2012, avec une application anticipée de quelques mois en Alsace. Les coûts de la pollution, la congestion et le bruit devraient être pris en compte par la suite par une révision au niveau européen de la Directive Eurovignette. La taxe carbone devrait conduire à une réduction d'émissions des GES, à condition que le TRM n'en soit pas exonéré, ne serait-ce qu'en partie.

## 1 MILLIARD D'EUROS DE PRODUIT

Son taux kilométrique sera fixé entre 0,025 et 0,20 cts d'euros, en fonction du nombre d'essieu et du Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) des camions. Environ 12 000 Km du réseau national non concédé et 2000 Km de routes départementales seront concernés par cette taxe. Son produit, estimé à environ 1 milliard d'euros, sera reversé principalement à l'Agence de Financement des

## POUR CHANGER LES COMPORTEMENTS

Objectif de ces différentes mesures: permettre une modification des comportements vers un usage plus rationnel de la route, avec de meilleurs taux de chargement des camions par exemple, une relocalisation de l'économie en faisant acquitter au transport routier ses vrais coûts, et un report du trafic vers des modes de transports moins polluants, pour lesquels FNE plaide depuis des années.

## 5. L'INCINÉRATION EST UNE FAUSSE BONNE IDÉE

La présence de déchets organiques dans les déchets ménagers résiduels classe l'énergie des unités d'incinération comme renouvelable à 50%. Pourtant, la plupart des biodéchets sont trop humides pour produire de l'énergie et le rendement énergétique d'une unité d'incinération d'ordures ménagères est médiocre. La méthanisation, quant à elle, requiert une certaine technicité, et n'est donc pas, contrairement aux apparences, toujours la meilleure solution.

## 6. EVALUER LES IMPACTS DES DIFFÉRENTS MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Malheureusement les chiffres d'émission sont souvent absents et les méthodes proposées périlleuses. Il faut se garder des interprétations simplificatrices. Ainsi, le bilan carbone de l'ADEME suppose que la totalité du méthane d'une décharge peut être capté et valorisé, ce qui est techniquement peu vraisemblable.

## 7. LE RETOUR À LA TERRE DES DÉCHETS ORGANIQUES

Les déchets organiques, collectés séparément et convertis en amendement, augmentent le taux de matière organique donc l'effet « puits de carbone » du sol. Ils permettent aussi une diminution d'apports chimiques. On ne dispose toutefois pas de chiffres fiables actuellement pour en mesurer tous les effets.

© Photothèque Eco-emballages

Le rendement énergétique d'une unité d'incinération d'ordures ménagères est médiocre



# AGRICULTURE : ANTICIPER LES BOULEVERSEMENTS

par **Lionel Vilain**, conseiller technique,  
réseau *agriculture*

**Augmentation des températures, diminution des jours de gel, sécheresses estivales précoces et quasi-chroniques... Comment l'agriculture s'adaptera-t-elle aux effets du changement climatique ?**

Conséquence des hivers plus doux, la floraison précoce exposera les arbres aux risques probables de gel tardif, synonyme de récoltes nulles ou dérisoires. Les céréales souffriront des fortes chaleurs, les sécheresses estivales pénaliseront l'élevage et l'agriculture herbagère au profit du maïs-ensilage. A plus long terme, les cultures devraient se déplacer vers le Nord et en altitude. Les variations de température et précipitations pourraient favoriser l'émergence de nouvelles maladies parasitaires. L'agriculture sera une des victimes du changement climatique.

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, plusieurs possibilités sont envisageables : encourager les prairies permanentes, qui accumulent du carbone dans le sol ; remplacer les engrais azotés par des cultures de légumineuses ; réduire la dépendance énergétique des systèmes agricoles par la généralisation d'une agriculture autonome et économe (à bas niveau d'intrants). Ou encore réduire les émissions de méthane en réduisant notre consommation de viande. Il sera toutefois difficile d'interdire aux vaches de rôtir.

## UN BILAN D'ÉMISSIONS DISCUTÉ

Si elle peut avoir un rôle de puits de carbone (accumulation possible du carbone dans les sols) l'agriculture contribue cependant à hauteur de 76% aux émissions de protoxyde d'azote, issu de la transformation des engrais azotés par les bactéries du sol, et pour 69% aux émissions de méthane produit par les ruminants. Ce sont des gaz à effet de serre très puissants : respectivement 300 fois et 23 fois l'effet du CO<sub>2</sub>

© G. Husson



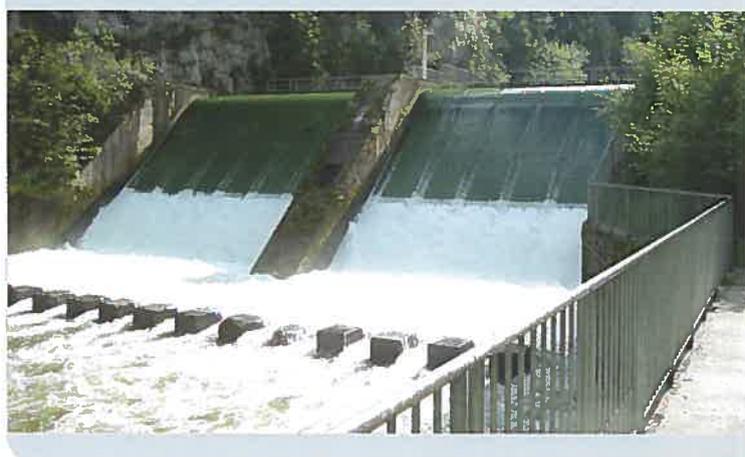
Abricotiers dans la Crau.  
L'arboriculture pourrait souffrir du gel tardif.

## QUELLES STRATÉGIES D'ANTICIPATION ET D'ADAPTATION ?

Les systèmes spécialisés et les monocultures seront de plus en plus vulnérables et seront probablement progressivement remplacés par des systèmes de production localisés, diversifiés et bien plus robustes face aux crises climatiques, sanitaires ou même économiques. En agriculture, ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier est la réponse la plus ancienne et la plus sûre pour s'adapter aux aléas les plus imprévisibles. Pour limiter les transports et pour amortir les risques de récoltes nulles, produire un peu de tout, partout, est sans doute la solution la plus solide.

## L'HYDROÉLECTRICITÉ, UNE MAUVAISE IDÉE POUR RÉDUIRE LE CO<sub>2</sub>

par **Bernard Rousseau**,  
responsable des politiques eau de FNE  
et **Romain Suaudeau**,  
chargé de mission *eau*

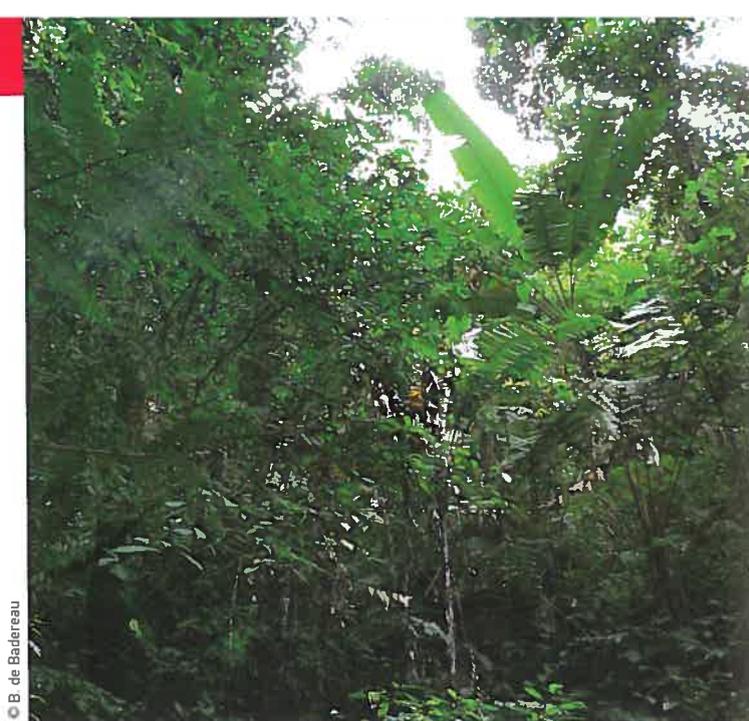


# REDD, RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES À LA DÉFORESTATION

par **Grégory Jean**,  
chargé de mission *forêt - international*

On l'appelle REDD, pour « réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts ». Les modalités d'utilisation et d'application de ce système sont aujourd'hui âprement discutées dans le cadre de la convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (1) et doivent être arrêtées à Copenhague.

Le principe de REDD : donner plus de valeur à la conservation plutôt qu'à l'exploitation des forêts, en créant un mécanisme financier qui permettrait de rétribuer les pays forestiers qui font l'effort de garder leurs forêts debout. En effet, selon le rapport Stern, qui analyse les implications économiques du changement climatique, la déforestation représente un cinquième des émissions totales de GES. Or une réduction d'émissions dues à la déforestation serait relativement bon marché. En arrêtant totalement la déforestation dans les 8 pays responsables de 70 % des émissions du secteur, le coût d'opportunité se traduirait en moyenne à 1 ou 2 dollars par tonne d'émissions évitées. Soit près de 30 fois moins que les réductions liées aux combustibles fossiles.



© B. de Badereau

Pour FNE, de nombreuses questions d'ordre politiques et méthodologiques ont besoin d'être précisées pour rendre le mécanisme REDD opérationnel : la quantification du rôle des forêts dans le cycle du carbone, la déforestation évitée, ainsi que la prise en compte de la biodiversité et des aspects sociaux et financiers (2). La forêt ne peut en aucun cas être considérée uniquement sous le prisme du carbone. Sur tout dans le cadre d'un mécanisme international censé fixer le cadre de la gestion durable des forêts pour les décennies à venir.

(1) UNFCCC United Nations Framework Convention on Climate Change

Une analyse sur les insuffisances méthodologiques de la REDD est disponible sur le site de FNE, rubrique « Forêt »



**Dans un climat de crise écologique, économique et énergétique, la « vertueuse » hydroélectricité serait un instrument de lutte contre le changement climatique. Pour FNE, il n'en est rien.**

## CONSTRUIRE D'AUTRES MICRO-CENTRALES. UNE CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE

En juillet 2008, le plan de relance de l'hydroélectricité, vivement dénoncé par FNE, fixait un objectif d'augmentation de 7 TWh du productible en 2020, revu à la baisse en 2009 : 3 TWh. Pour atteindre cet objectif, 500 à 1000 nouvelles micro-centrales viendraient s'ajouter aux 1700 déjà existantes, qui barrent, détournent et perturbent le débit des rivières ... Sans compter le non respect de l'obligation de continuité écologique imposée par la Directive Cadre sur l'Eau.

## DES INSTALLATIONS DÉJÀ NOMBREUSES

Il existe déjà en France plus de 50 000 barrages, dont moins de 10% ont un usage économique avéré. L'énergie

hydraulique ne représente que 2,5% de l'énergie totale consommée en France. L'objectif de développement de la petite hydraulique est de 0,2 Millions de tonnes équivalent pétrole, contre 145 Millions de tonnes équivalent pétrole de produits fossiles consommés annuellement. Le potentiel de remplacement d'émissions de GES est donc dérisoire. Quant à la posture des hydroélectriciens voulant lutter contre le CO<sub>2</sub>, elle s'explique plus par les prix pratiqués par EDF que par une préoccupation environnementale.

(Sources : statistiques énergétiques France - Energies et matières premières - MEEDDAT 2008)

## AMÉLIORER LE PARC EXISTANT

Pour FNE, l'optimisation du parc hydroélectrique actuel est un objectif écologiquement acceptable, mais qui doit s'accompagner d'une diminution rapide des impacts du parc actuel sur nos cours d'eau. Ceci exige le démantèlement de certains ouvrages très perturbateurs sur des axes migrateurs et la protection des axes encore non aménagés. Ou bien il est illusoire de penser atteindre le bon état des eaux en 2015.

Pour aller plus loin, consultez la Lettre Eau, n° 45, 46 et 47, disponibles en ligne sur [fne.asso.fr](http://fne.asso.fr)



LOISIRS MOTORISÉS

## UN CAILLOU SUR LEUR ROUTE

L'été, les chemins de France connaissent leur grande période d'influence. S'interroger sur la compatibilité des loisirs motorisés avec la protection de l'environnement était donc de saison. Au mois d'août 2009, FNE a alerté la presse sur les loisirs motorisés. Bilan.

Mi-août, FNE a publié un dossier de presse très complet sur les loisirs motorisés et leur impact sur notre environnement. Il comprenait notamment les résultats d'un sondage réalisé les 5 et 6 août pour FNE par l'institut CSA, 83 % des Français considèrent que les loisirs motorisés ne doivent se pratiquer dans des zones délimitées et sécurisées. Leur avis est tranché, puisque seulement 3 % des sondés ont préféré ne pas se prononcer sur la question.

Ce dossier était aussi l'occasion de rappeler ce que dit la loi sur leur pratique dans des espaces naturels, quels sont les impacts des véhicules (4x4, quads, etc...) sur la faune, la flore et les espaces naturels, les victoires remportées par les associations de protection de l'environnement, comme l'annulation de la Croisière Blanche en janvier 2009, la veille de son départ. Autres informations fournies aux journalistes, certains dossiers en cours en Savoie, avec la Frapna Savoie, en Poitou-Charentes avec Deux-Nature Environnement ou dans le massif de Sainte-Baume, poumon vert de la Provence aux portes d'Aubagne et de Marseille.

FNE a enfin réitéré ses revendications, dont un meilleur encadrement des loisirs motorisés par les pouvoirs publics, respect scrupuleux de la loi ou le renforcement des contrôles et des sanctions contre les récidivistes. Il faut également que la justice se prononce plus rapidement, notamment en référé. Une mobilisation des professionnels du tourisme est évidemment indispensable pour que chacun découvre le plaisir de la nature de préférence à celui de brûler du pétrole.

Les médias, dont *Le Parisien / Aujourd'hui en France* ou l'AFP, ont largement repris les résultats du sondage et le contenu de nos dossiers. Gilles Benest, pilote du réseau tourisme et environnement, est notamment intervenu longuement sur les ondes de RTL.

Le dossier de presse est disponible en ligne, tout comme la vidéo de Pouly, canard humanologue sur les loisirs motorisés. [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr) : rubrique actualités, communiqué de presse du 17 août 2009.



© Ludovic Bertron

### De laquelle des deux opinions suivantes êtes-vous le plus proche ?

Les loisirs motorisés, comme le quad, doivent se pratiquer sur des circuits et zones délimités et sécurisés. car leur pratique dans les forêts et sentiers fréquentés par les promeneurs est dangereuse et peu respectueuse de l'environnement.

83 %

Les loisirs motorisés, comme le quad, doivent pouvoir se pratiquer partout et même dans les forêts et sentiers fréquentés par les promeneurs. car il s'agit de la liberté de circuler pour tous et c'est un loisir comme un autre.

14 %

Ne se prononce pas

3 %

Sondage exclusif CSA / France Nature Environnement, réalisé par téléphone les 5 et 6 août au domicile des personnes interrogées. Echantillon national représentatif de 1012 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas.

Plus de 2 milliards d'euros vont être alloués au développement du véhicule électrique



VOITURE ÉLECTRIQUE

## NE CONFONDONS PAS VITESSE ET PRÉCIPITATION!

par Céline Mesquida, chargée de mission transports et mobilités durables.

Des prêts de plusieurs millions d'euros aux constructeurs pour développer l'électrique, l'annonce par Nicolas Sarkozy d'un « Super Bonus » de 5000 euros pour l'achat de « voitures propres » et maintenant un plan véhicules électriques... FNE dit stop!

Jean Louis Borloo, Ministre d'Etat, a présenté le 1er octobre dernier un grand « Plan pour le lancement des véhicules électriques et hybrides rechargeables ». L'objectif est ambitieux : disposer en France de 2 millions de véhicules soi-disant « propres » d'ici 2020. Chantal Jouanno a même évoqué un chiffre de 4 millions dès 2025.

Pour atteindre cet objectif, l'Etat ne lésine pas sur les moyens : « Super Bonus » de 5000 euros pour les 100 000 premiers acheteurs, 625 millions d'euros pour la création d'une usine de batteries à Flins par Renault, commandes publiques à hauteur de 100 000 véhicules, 1,5 milliards d'euros prévus pour le développement des infrastructures de recharges.

La voiture électrique représente une avancée technologique indéniable. Elle permet de réduire les émissions de CO2 lors de l'utilisation du véhicule et vient enfin à bout des problèmes de polluants atmosphériques. Est-ce pour autant un progrès pour la planète? Le bilan énergétique réel de ces véhicules n'est pas prouvé.

D'après une étude européenne de l'ADEME, en fonction de la source d'électricité (thermique, nucléaire, renouvelable), le bilan en termes d'émissions de CO2 est à peine meilleur qu'une citadine classique (environ 126g de CO2 au km). Cela laisse perplexé.

Sans compter qu'une voiture, qu'elle soit thermique, hybride ou électrique, n'est jamais ni « propre », ni « écologique » : son usage à outrance entraîne des embouteillages, nécessite des infrastructures routières. Passer d'une société automobile à une société éco-mobile implique de repenser son usage.

### LA RECONVERSION ÉCOLOGIQUE DE L'AUTOMOBILE PASSE PAR DU « MOINS DE VOITURES »!

Les finances publiques sont dans le rouge. Et pourtant, le secteur automobile est toujours autant choyé par les finances de l'Etat. Simple placebo à une crise profonde de la surproduction, la « voiture propre » n'est pas l'avenir de l'industrie automobile.

L'Etat prétend créer l'« Equipe de France de la voiture écologique » et « contribuer au maintien de l'emploi dans la filière automobile ». Rappelons que Renault réalise près des trois quarts de son chiffre d'affaires hors de France. Les délocalisations font partie de la stratégie industrielle des constructeurs français depuis des années. Les relocalisations d'activité sont hélas très loin des préoccupations des dirigeants automobiles.

Marchés de renouvellement en Europe et marchés émergents en expansion ont en outre le même objectif : construire toujours plus de voitures. Il est temps que l'on évalue l'efficacité en matière d'emploi et d'environnement de toutes ces aides publiques et que l'on pose enfin la douloureuse question de la reconversion du secteur automobile. Il faut produire des voitures plus économes certes, mais en vendre moins, cela est inévitable.

Lors de 58 % des trajets, le conducteur est seul dans sa voiture (Insee 2009)



# CIEL BLEU, MARÉE VERTE

Il aura fallu qu'un cheval trouve la mort sur la plage de Saint-Michel-en-Grève pour que le sujet des algues vertes intéresse les médias et l'Etat. Bilan d'un été agité.



© David Sommerfeld

Les proliférations d'algues vertes, provoquées notamment par l'afflux de nitrates en mer, ont touché cette année une centaine de sites en Bretagne. Fin juillet, à Saint-Michel-en-Grève, un cavalier a été intoxiqué et son cheval est mort. Des doutes persistent sur la mort d'un salarié ayant procédé au nettoyage des plages à la même période. Le 20 août, François Fillon, en déplacement à Saint-Michel-en-Grève, a annoncé une mission interministérielle sur la gestion du risque des algues vertes.

Depuis plus de trente ans, les associations de protection de l'environnement tirent la sonnette d'alarme. Dès les années 70, la question des algues vertes a été soulevée par le Professeur Lefeuvre, ancien président de France Nature Environnement. Une étude dévoilée le 20 août par Chantal Jouanno a confirmé la dangerosité des algues vertes.

## UNE RÉDUCTION DRASTIQUE DES ÉMISSIONS DE NITRATES À LA SOURCE

En Bretagne, des millions de cochons et d'animaux sont installés et l'utilisation intensive des engrais est une affaire florissante. La responsabilité du modèle agricole intensif est évidente, tant en matière d'élevage que de cultures. Responsables aussi, l'industrie agro-alimentaire et l'agro-business en général. L'élevage hors-sol produit en Bretagne une quantité de déjections qui dépasse largement la capacité d'absorption du milieu naturel.

FNE réclame la mise en place d'une véritable politique de prévention afin de combattre l'eutrophisation et réduire le taux de nitrate dans l'eau. Cela passe par une diminution du nombre de têtes de bétail et par une production de qualité, donc plus rémunératrice. Les problèmes environnementaux et sanitaires liés aux pollutions aux nitrates ne peuvent plus être niés par une partie du monde agricole. Ce lobbying est inadmissible.

Par ailleurs, si la situation n'évolue pas, la France pourrait se retrouver une nouvelle fois condamnée par la Cour de Justice de l'Union Européenne et s'exposer à des amendes record : les programmes de reconquête de la qualité des eaux brutes nitratées, destinées à la fabrication d'eau potable, n'ont pas encore été mis en œuvre.

A Hillion, les associations ont exprimé leur colère envers l'agriculture intensive et la passivité de l'Etat (voir encadré), leur inquiétude quant à la gestion de l'eau et aux conséquences sur le tourisme de cette pollution. L'ampleur du chantier est énorme.

Après des centaines de millions d'euros dépensés pour peu de résultats, la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau et des nouveaux SDAGE en 2010, pourrait changer la donne. Mais leurs dispositions pour réduire les nitrates sont loin d'être contraignantes et sont largement en-deçà des engagements du Grenelle de la mer.

3 000 personnes se sont rassemblées le 27 septembre à Hillion, un des sites les plus touchés par la pollution en Bretagne, pour dénoncer l'inadéquation des mesures prises par l'Etat pour lutter contre ce phénomène. FNE et ses associations membres étaient présents.



## TOUT SAVOIR SUR L'EAU

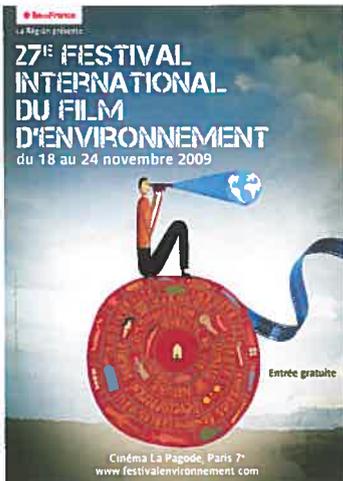
Tous les trimestres, La lettre eau traite des problèmes environnementaux liés à la gestion des ressources en eau. Elle décortique les rouages de la politique de l'eau et ses dérives tant au niveau local que national, au travers d'analyses simples et claires, de dossiers techniques et de réflexions approfondies sur des thèmes d'actualité (pollutions, inondations, gestion des boues d'épuration...). C'est aussi un lieu d'expression pour les associations de protection de l'environnement qui oeuvrent dans le domaine de l'eau.

Pour recevoir la Lettre Eau ou la télécharger, rendez-vous sur le site de FNE : [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr), rubrique « publications ».



## DES TOILES POUR L'ENVIRONNEMENT

France Nature Environnement aime le cinéma! Cet automne, la fédération s'associe au Festival du Film de l'Environnement et soutient la sortie DVD du documentaire Herbe.



### FIFE, TROISIÈME!

Pour la troisième année consécutive, France Nature Environnement est partenaire du Festival International du Film de l'Environnement, organisé par la région Île de France, du 18 au 24 novembre à Paris. Cette année encore le Festival propose une programmation internationale et principalement inédite, accompagnée de nombreuses rencontres avec les équipes de films, d'avant-premières et d'évènements.

En ouverture du festival, le film *Loup*, hymne au Grand Nord Sibérien réalisé par Nicolas Vanier, parrain de cette 27<sup>e</sup> édition. Tout au long du Festival, les trois jurys décerneront six prix : le Grand Prix, le Prix du Documentaire, le Prix de la Fiction, le Prix Spécial du Jury, le Prix du Court Métrage – lycéens et apprentis ainsi que le Coup de Cœur du personnel de la Région Île-de-France. Le FIFE sera aussi l'occasion de réfléchir à nos modes de vie, avec des débats organisés sur le thème des déchets. En association avec le festival, FNE va intervenir auprès de lycéens pour les sensibiliser au sort des déchets électroniques et aux éco-achats.

Du 18 au 24 novembre 2009.

au cinéma La Pagode, 57 bis rue de Babylone, Paris 7<sup>e</sup>.

Plus d'informations : [www.festivalenvironnement.com](http://www.festivalenvironnement.com)

### HERBE OU MAÏS

Deux façons de nourrir le bétail, deux visions du métier d'éleveur laitier, sont confrontées dans *Herbe*, un documentaire de Matthieu Levain et Olivier Porte. Tourné au cœur de la Bretagne, il dresse le portrait d'hommes engagés depuis plusieurs années dans une agriculture autonome, durable et performante, mais aussi du courant majoritaire de la profession reste inscrit dans un modèle de production industriel, fortement dépendant des groupes agricoles et agro-alimentaires.

A l'heure des débats sur la PAC et la crise du lait, le sujet est d'actualité. FNE est partenaire de la sortie en DVD de ce film objectif et bien argumenté. Gage de sérieux, il a obtenu le Hérisson d'Or du 25<sup>e</sup> festival du Film Nature et Environnement en 2009, organisé par la Frapna.

*Herbe*, un documentaire de Matthieu Levain et Olivier Porte, distribué par Parasite Distribution, prix public : 15 €, [www.herbe-lefilm.com](http://www.herbe-lefilm.com)



# AGIR TOUJOURS PLUS, RÉDUIRE TOUJOURS PLUS

par **Delphine Tombal**, chargée de mission *déchets*



Du 21 au 29 novembre 2009 aura lieu la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) organisée par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et de l'ADEME. Cette année encore, les associations de France Nature Environnement s'associent à cet événement et se mobilisent en faveur de la réduction des déchets et vous invitent à y participer.



En 2009, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets aura lieu simultanément dans plusieurs pays comme la Belgique, l'Estonie, l'Irlande, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Suède ou encore le Royaume-Uni et la France. Dans tous ces pays, les citoyens vont se mobiliser pour que les poubelles maigrissent.

Constatant que de nombreux pays de l'UE organisaient chacun annuellement des actions liées à la prévention et à la réduction des déchets, l'ADEME et ses partenaires européens (ACR+, IBGE, ARC et LIPOR) ont en effet répondu, fin 2007, à un appel à projet LIFE + afin d'organiser ensemble une « Semaine Européenne de la Réduction des Déchets ». Le projet intitulé « European Week for Waste Reduction », dont la coordination est assurée par l'ADEME, a débuté en janvier 2009 pour une durée de 3 ans.

En 2008, les associations membres de FNE ont mené environ 70 actions pour sensibiliser le grand public à l'urgence de faire maigrir nos poubelles. Grâce à elles, de nombreux déchets ont été évités, recyclés ou réutilisés. Mot d'ordre : agir toujours plus, réduire toujours plus. Les consommateurs ont été sensibilisés à la réduction des déchets dans

une quarantaine de magasins. Une vingtaine d'opérations étaient à destination des élèves du primaire et du secondaire. A noter aussi, 7 opérations sur le compostage, 3 opérations sur les autocollants « Stop pub ». Toutes les associations ont reçu le soutien de FNE en terme de coordination, mise en relation, ou par l'envoi de documentation de sensibilisation.

Cette année encore, FNE apportera une aide financière et technique aux associations fédérées. Avec une nouveauté, les fiches actions élaborées par la fédération. Elles aideront les associations à réaliser des actions « clés en mains » lors de cette semaine de réduction des déchets. Elles permettent par exemple d'animer un goûter sans déchets dans les écoles, de réduire les déchets avec les artisans - commerçants ou encore de conduire une action « chariot maxi mini » en supermarché.

**La Semaine de la réduction des déchets est avant tout une action de proximité, qui ne sera un véritable succès que grâce à la mobilisation et aux efforts de tous.**

L'Ademe et Recylum soutiennent la SERD 2009 de FNE. Nous comptons sur votre implication !

Pour toute information complémentaire consultez la newsletter SERD du réseau déchets : <http://preventiondechets.fne.asso.fr/fr/actualites/newsletter-srd/>



**2008**

**17 000 personnes** sensibilisées à la prévention des déchets en 2008, grâce aux actions des associations de FNE

**70 actions** menées par les associations membres de FNE

1

# COURSES DE RENTRÉE, DIFFICILE D'ACHETER « VERT » !

Est-il enfin possible de faire des courses de rentrée plus « vertes » ? A la veille de la rentrée scolaire, FNE a pris la liste du gouvernement « Les Essentiels de la Rentrée » et s'est rendu dans un supermarché de la région parisienne pour acheter ses fournitures scolaires.

Bon élève, France Nature Environnement s'est référé à la liste du Ministère de l'éducation nationale comprenant une quarantaine de fournitures essentielles, allant des cahiers aux stylos en passant par les trousse et cartables : les « essentiels de la rentrée » que se sont engagés à présenter à coût raisonnable les principales enseignes de la grande distribution. C'est dans les travées d'Auchan de Fontenay-sous-Bois que Delphine Tombal, chargée de mission déchets, a mené l'enquête.

## DES « ESSENTIELS » PEU DURABLES

Les « Essentiels de la rentrée », souvent des articles premiers prix de la marque distributeur, sont effectivement des produits peu chers, mais également de qualité moindre et peu durables. Aucune mention spécifique n'est apportée pour informer le consommateur sur leur fabrication, leur composition, et encore moins sur les critères environnementaux.

## LES PRODUITS « VERTS » IMPOSÉS

Les produits écologiques sont difficiles à repérer. Lorsque qu'une alternative verte existe, elle est souvent de la marque du distributeur. Et alors qu'ils permettent un choix éclairé des consommateurs, les écolabels, garantie de qualité et de réduction des impacts environnementaux, sont quasiment absents des rayons. Seul le rayon papeterie se distingue avec des cahiers, des feuillets mobiles et des copies doubles tous disponibles en version labellisée NF Environnement.



© istockphoto.com

FNE a relevé les prix. Au passage en caisse, la note est salée et le panier vert est deux fois plus cher que le panier classique. Au final, le coût du chariot pour les fournitures d'un élève de primaire, exclusivement en Essentiels de la Rentrée, se chiffre à 35,49 €. La facture pour le même élève avec des fournitures vertes s'envole à 70,47 €. Mais ces produits sont plus durables et comme l'a rappelé FNE, il est souvent plus économique à long terme d'investir un peu d'argent dans une fourniture solide que dans un produit premier prix à la durée de vie souvent courte.

Il est grand temps que les produits « verts » soient réellement accessibles à tous. Nous attendons avec impatience que le gouvernement mette en place le bonus-malus écologique promis lors du Grenelle de l'Environnement. Les produits doivent payer leur vrai coût social et environnemental.

A lire, le dossier de presse complet sur les courses de rentrée de FNE : [http://www.fne.asso.fr/com/dossierpresse/fne\\_dp\\_rentree.pdf](http://www.fne.asso.fr/com/dossierpresse/fne_dp_rentree.pdf)



1





## LA FIÈVRE DE L'OR ROUGE SAIGNE LA FORÊT MALGACHE

par **Robin Débois**, Naturalistes de Mayotte et **Grégory Jean**, chargé de mission *forêt internationale*

Une exploitation massive de bois précieux est en cours à Madagascar dans des parcs où elle est en principe interdite. L'association les Naturalistes de Mayotte, affiliée à FNE relaie depuis les débuts du conflit l'évolution de la situation à Madagascar grâce à des informateurs sur place.

La crise politique que Madagascar traverse depuis quelques mois a permis à des trafiquants organisés de piller les deux plus fameuses réserves protégées de Madagascar, Marojejy et le Masoala, riches en Ebène et palissandre (le bois rouge), deux essences en voie de disparition sur l'île. Leurs forêts primaires viennent pourtant d'être inscrites récemment au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Depuis le début de l'année, plus de 1000 personnes ont parcouru le parc de Masoala pour rechercher les bois de rose et d'ébène, les abattre, les débiter en billes, les descendre à la rivière la plus proche et les acheminer par flottage jusqu'à l'embouchure. Là les billes sont chargées sur des boutres et débarquées de nuit sur les plages d'Antahala. Des camions les emmènent ensuite vers les dépôts des chefs trafiquants. Le bois est ensuite acheminé par conteneur en camion vers le port de Vohémar.

### 90 % DE LA PRODUCTION PART POUR LA CHINE

Une fois réglées les formalités douanières, il est embarqué à bord de navires à destination de la Chine pour plus de 90% de la production. S'agissant du bois provenant du parc de Marojejy, les trafiquants ne s'y déplacent pas eux-mêmes : il est trop difficile d'accès. Ils envoient des collecteurs qui eux-mêmes recrutent des villageois en grand nombre originaires des villages avoisinants. Le collecteur se déplace,

évalue le poids, fait abattre l'arbre par ses hommes et paye tout le monde sur le champ. Face à ces filières illégales le gouvernement, qui a tardivement réagi, a bloqué dans le port de Vohémar 176 containers de ce bois précieux et réclamé une amende de 72 millions d'ariary (environ à 13 opérateurs<sup>2</sup>).

Robin Débois est le pseudonyme d'un fervent pourfendeur du trafic de bois dans les deux parcs. Il est l'auteur de l'article dédié dans *Univers Maoré*, revue publiée par les Naturalistes de Mayotte : « *Si nous avons gagné la bataille de Vohémar et sauvé ce qui reste du parc du Marojejy, la guerre n'est pas finie pour autant. La coupe continue de plus belle dans le Masoala et les bolabolistes, fous furieux après le gouvernement actuel, disent qu'ils attendent le prochain pour reprendre leurs exportations. D'ici-là, ils ne payent pas leurs amendes et refont leurs stocks.* ».

Les Naturalistes de Mayotte et FNE rappellent que ce genre de trafic massif de bois illégal et qui plus est protégé porte gravement atteinte à la biodiversité de Madagascar et engendre de profonds bouleversements dans les communautés, sans parler des impacts sur l'économie locale. Il est temps que la communauté internationale régule ce genre d'infractions et que les pays émergents prennent leurs responsabilités.

(1) Termes malgache désignant une bille de bois précieux avant équarrissage

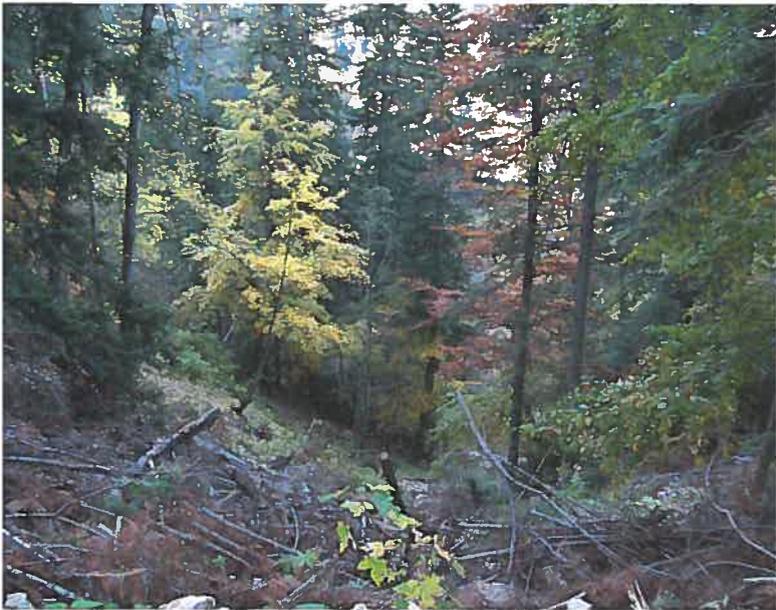
(2) Voir dossier Bois illégal à Madagascar en ligne sur le site de FNE et la revue des Naturalistes de Mayotte. *Univers Maoré* n°13.

PROTOCOLE « FORÊTS DE MONTAGNE »

## LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

par **Eloïse Simon**, chargée de mission *forêt*.

**Fin juin, une nouvelle circulaire sur les conditions de financement des projets d'investissement (exploitation durable par câble) dans les forêts de montagne à rôle de protection est sortie. Elle remplace le dispositif précédemment mis en œuvre en 2005.**



Le réseau Forêt de France Nature Environnement a été sollicité pour donner un avis sur le texte de cette circulaire. Une fois de plus, le Protocole « Forêts de montagne » de la Convention Alpine avait été oublié. Ce texte est entré dans la loi française depuis le 31 janvier 2006, il doit donc être appliqué. Néanmoins, sa prise en compte dans les textes est loin d'être automatique et résulte bien souvent des pressions exercées par les associations.

Ainsi, en 2008, la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature) a obtenu que l'arrêté régional sur l'« Utilisation des matériels forestiers de reproduction [i.e. plants] éligibles aux aides de l'État dans les projets de boisements et reboisements » soit en accord avec l'article 1er du protocole qui demande « l'utilisation de plants forestiers de provenance autochtone ».

Au sujet de la circulaire « câble », nos propositions d'aménagement du texte afin d'être en accord avec le protocole ont été prises en compte, notamment la mesure des impacts environnementaux et paysagers pour les projets financés (articles 6, 8 et 9 du protocole).

FNE et ses associations fédérées en Rhône-Alpes et PACA travaillent à une meilleure prise en compte et une meilleure connaissance de la Convention Alpine, et plus particulièrement du protocole « Forêts de montagne ».

Plus d'infos sur [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr), dossier forêt



OGM :

## LES AGRICULTEURS AUSSI DISENT NON

**Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche sera le premier territoire à exclure l'implantation d'OGM à des fins scientifiques ou commerciales, en application de la Loi du 25 juin 2008. Une première dont se réjouit FNE.**

La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche a adopté à l'unanimité, lors de sa session plénière du 18 septembre 2009, une délibération contre la culture d'OGM sur le territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et pour l'inscription dans la future charte 2011-2023 du Parc de mesures d'exclusion vis-à-vis des OGM.

Cette délibération permettra donc au Parc Naturel Régional d'inscrire dans sa deuxième Charte, les dispositions interdisant les cultures d'OGM sur son territoire qui couvre 180 000 ha.

Ainsi, les Monts d'Ardèche pourront appliquer l'article L. 335-1 introduit par la loi du 25 juin 2008 sur les OGM dans

le code de l'environnement, qui permet aux parcs nationaux et aux parcs naturels régionaux d'exclure effectivement ces cultures sur tout ou partie de leur territoire, sous réserve de l'accord des agriculteurs concernés.

Les agriculteurs et les élus du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ont compris tout l'intérêt pour leur territoire et leurs productions agricoles de se démarquer de la logique industrielle liée aux OGM. Nous espérons que leur volonté d'asseoir le développement des Monts d'Ardèche sur ses spécificités ainsi préservées, insufflera le même courage politique dans d'autres territoires.

1'



# LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES NE SONT PAS LES SEULS MALADES

Après des mois de réflexion sur fond de crise économique mondiale, la commission Stiglitz propose notamment de compléter la mesure du PIB par une série de nouveaux indicateurs, sans les énoncer, sur le bien-être des ménages, le développement durable et l'écologie.

Le rapport Stiglitz, présenté fin septembre, remet en cause la position prédominante du PIB et de ce que cet indicateur mesure : la production et l'accumulation de biens. Enfin, on ne se fie plus au seul et déréglé thermomètre économique pour contrer la fièvre climatique. Le PIB ne constitue plus une aide à la décision publique pertinente de l'avis général. Il induit même des erreurs qui peuvent être fatales pour l'état de la planète, puisque sa destruction ne freine pas la croissance du PIB.

FNE souhaite une meilleure articulation de l'économie, de l'environnement et de l'éthique. Elle encourage toute prise en compte des limites de la planète et des intérêts des générations futures dans les indicateurs. Bonne nouvelle, la Commission ne propose pas de remplacer un indicateur agrégé comme le PIB par un autre, un PIB vert : un seul indicateur ne peut pas refléter la situation économique. Et les indicateurs agrégés, même pour des questions simplistes comme le PIB, sont des instruments souvent grossiers, certes intéressants, mais dont l'interprétation politique peut être dangereuse.

La comptabilisation économique de l'environnement (patrimoines, services rendus, pertes par pollution ou dégradation), etc. est nécessaire. Mais pour en avoir une

idée juste, il est fondamental de disposer de plusieurs indicateurs spécifiques quantitatifs chiffrés (eaux consommées et polluées, stocks de biodiversité, nombre d'espèces en danger, niveaux de bruit, formation des professionnels, etc.) ou qualitatifs (vulnérabilité des milieux, qualité des paysages, sensibilisation des citoyens et des responsables...).

Sur le même principe, si l'évaluation monétaire de phénomènes sociaux (aménités, efficacité des services publics, coût sanitaire des pollutions, coûts sociaux divers...) a son intérêt, les réalités sociales ne peuvent être appréciées sérieusement sans des batteries d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs dédiés non monétaires. Le thème du bonheur, du bien-être, de la qualité de vie étaient donc également au cœur des débats.

La réflexion sur notre modèle économique doit engager la société civile et ses représentants. L'émergence des crises financière, économique et sociale depuis un an, confère une urgence accrue au développement de nouveaux indicateurs. La remise en cause de nos modes de production et de consommation doit nécessairement s'accompagner d'une réflexion sur notre conception d'une société nouvelle, comme FNE l'affirme depuis de longues années.



**Le seul changement d'indicateurs  
ne suffira pas à changer les modes  
de pensée dominants. L'économie  
a besoin de suivre un nouveau cap  
politique clairement défini.  
FNE, lors de son 34<sup>e</sup> congrès national  
en mars 2010, proposera ses réflexions  
et ses propositions  
pour une nouvelle société.**

# OUTARDES, EAU ET LIBELLULES

par **Bénédicte de Badereau.**

Créée en 1971, Poitou-Charentes Nature (PCN), fédération régionale, rassemble 12 associations, soit 6 000 adhérents indirects. Portrait en trois points.

## L'EAU

Le littoral atlantique et le marais poitevin à l'Ouest, les rivières et la Charente qui serpentent sur territoire, l'eau est partout en Poitou-Charentes. Mais la région souffre d'une gestion de l'eau inadéquate. PCN et ses associations membres mènent notamment des actions juridiques contre les réserves de substitution destinées à l'irrigation du maïs.

## LES LIGNES TGV

Sur le principe, Poitou-Charentes Nature et FNE ont donné un avis favorable à la ligne à grande vitesse Tours-Angoulême, à condition que les milieux naturels soient respectés et que la mise en place de cette ligne aille de pair avec le développement du fret ferroviaire.

Mais le tracé actuel proposé par RFF traverse des zones de protection spéciale et dérange notamment l'outarde canepetière, sans proposer de mesures compensatoires suffisantes. Des actions contentieuses sont en cours, aussi bien à l'échelle française qu'europpéenne.

A l'Est, le projet Poitiers-Limoges est un non-sens en termes économiques et d'aménagement du territoire. Le tracé envisagé aurait des impacts catastrophiques sur des milieux naturels remarquables et entraînerait des nuisances pour les riverains. Là encore, les associations se battent.

L'outarde canepetière, une espèce en voie de disparition



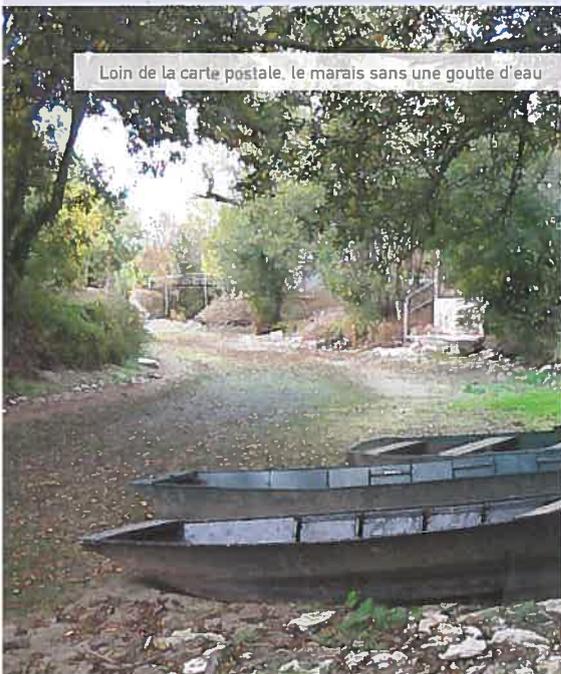
## LES RELEVÉS NATURALISTES

La plaine, le marais, le bocage, les coteaux de Chatellerault et d'Angoulême... Avec une telle diversité de milieux naturels, les associations de la région peuvent alimenter activement les fonds naturalistes. Ils étudient les chauves-souris arboricoles, les busards cendrés, suivent les papillons de jour ou les étudient les plantes messicoles. En témoignent *Les libellules de Poitou-Charentes*, *l'Atlas des Mammifères de Poitou-Charentes* publiés fin 2009 par la fédération régionale. En attendant, en 2011, *Les Oiseaux de Poitou-Charentes*.

Plus d'informations sur Poitou-Charentes Nature  
[www.poitou-charentes-nature.asso.fr](http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr)

## LE MARAIS NE SERA PAS UN PARC NATUREL RÉGIONAL

Loin de la carte postale, le marais sans une goutte d'eau



C'est une mosaïque riche et complexe, une terre aménagée par l'homme depuis le VII<sup>e</sup> siècle. Mais l'équilibre fragile du marais est perturbé par l'agriculture intensive, une gestion de l'eau inadéquate, les projets autoroutiers et les enjeux électoraux. Ici, nous sommes sur la terre d'élection de Ségolène Royal, Philippe de Villiers, Jean-Pierre Raffarin, mais aussi de Roselyne Bachelot et François Fillon. Depuis dix-huit ans, la Coordination pour la défense du marais poitevin milite pour préserver ce territoire, la deuxième plus vaste zone humide de France, à cheval sur la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Non renouvelé en 1997, le label de Parc Naturel Régional a été reporté une nouvelle fois en juin 2009 par le Ministère de l'Ecologie. Dernier rebondissement, le 8 octobre, les sénateurs ont adopté l'amendement présenté par le gouvernement visant à créer un établissement public dédié à la gestion de l'eau et de la biodiversité du marais poitevin. « C'est un nouvel espoir pour le marais, mais le diable sera dans les détails des décrets d'application et de la gouvernance », précise François-Marie Pellerin, président de la coordination.

Plus d'informations sur le Marais : [marais-poitevin.org](http://marais-poitevin.org)



## LYNX IBÉRIQUE : LE PORTUGAL RÉINTRODUIT L'ESPÈCE AVEC L'AIDE DE L'ESPAGNE

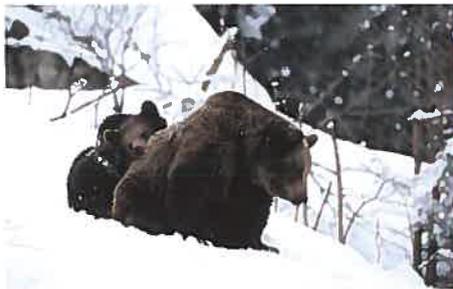
Seize mâles et six femelles ont été envoyés au début du mois de septembre dans un centre de reproduction situé dans le sud du Portugal, dans le cadre d'un accord de coopération entre l'Espagne et le Portugal pour sauver le lynx. Les animaux sont nés dans le cadre d'un programme de reproduction en captivité. Le lynx ibérique, présent uniquement en Espagne et au Portugal, est un des félins les plus menacés au monde. Au début des années 2000, il en restait à peine 150 en Espagne et l'espèce n'a donné aucun signe de vie au Portugal depuis 2001. Cette nouvelle collaboration est encourageante pour l'avenir, à la condition que les pays oeuvrent également à la protection des habitats naturels du lynx.



Le lynx ibérique est légèrement plus petit que le lynx européen

© Christian Joulet

Il faut rapidement des mesures pour protéger les ours, surtout les femelles accompagnées de leurs petits.



© Jean-Luc Philippe

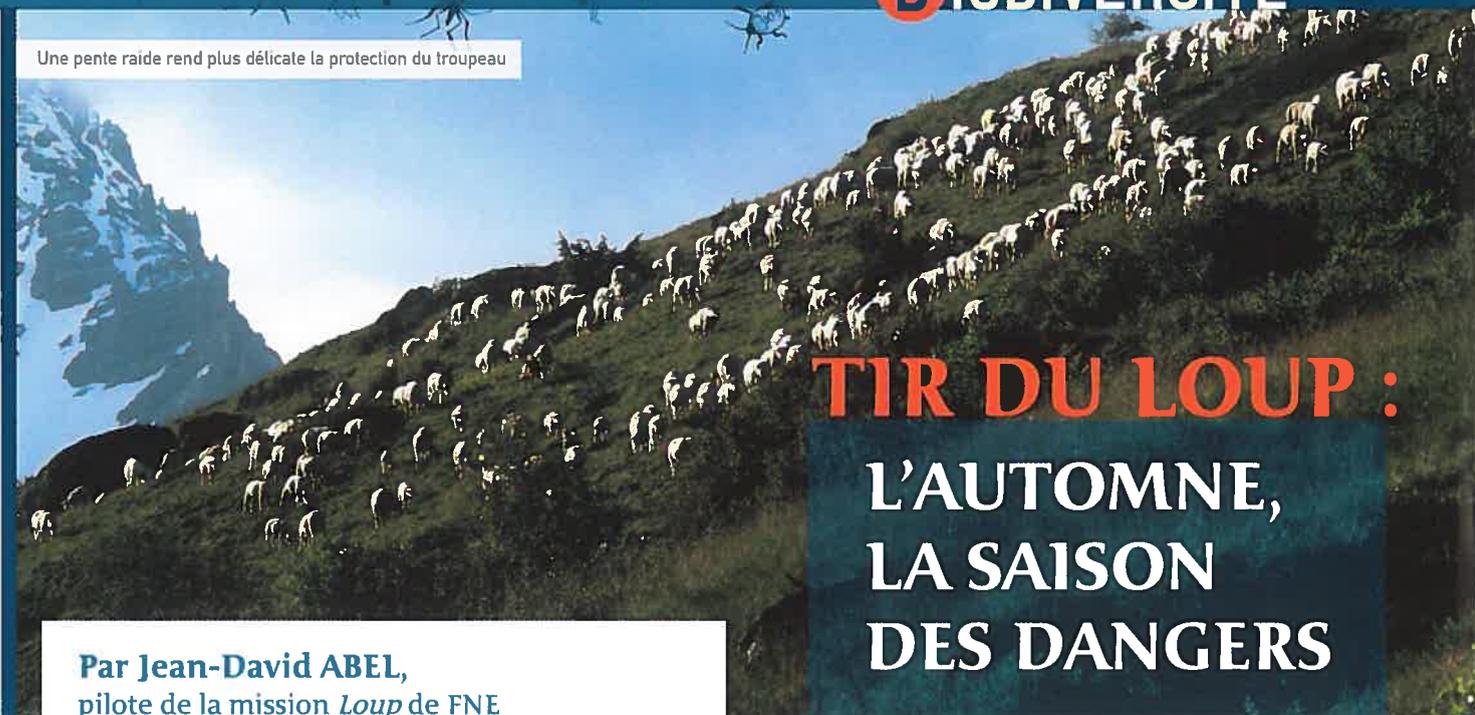
## BALOU : POUR LA JUSTICE, L'OURS N'A PAS ÉTÉ PAS MUTILÉ

Le 1er septembre 2009, le Tribunal de grande instance de Toulouse a tranché. Balou, blessé à la patte près d'un an plus tôt lors d'une battue au sanglier, n'a pas été mutilé comme il ne boite pas aujourd'hui. En effet, le juge estime qu'une mutilation est « une atteinte volontaire à l'intégrité entraînant la perte d'un membre ou d'un organe ». En outre, les dires du chasseur et les faits révèlent que le tir sur Balou, pris pour un sanglier, n'était pas volontaire. Déboutés de leur demande de réparation, FNE et le Comité Écologique Ariégeois ont toutefois décidé de faire appel de cette décision. L'appréciation du juge sur les séquelles des blessures de Balou est basée sur la seule observation suivante : il continue à vivre normalement. Aucun avis scientifique n'est venu définir avec précision les conséquences provoquées par l'arrachement d'un tendon et d'un morceau d'os.

## CANNELLE : LA RESPONSABILITÉ DU CHASSEUR ENFIN RECONNUE !

Le 10 septembre 2009, le chasseur qui a tiré sur Cannelle a été condamné par la Cour d'appel de Pau à réparer les préjudices subis par plusieurs associations. La Cour a souligné que le 1er novembre 2004, le chasseur était informé de la présence de Cannelle dans le secteur, ce qui aurait dû entraîner la suspension de la battue au sanglier. Par ailleurs, le chasseur a commis une faute aggravée en sortant de sa cachette où il était pourtant hors d'atteinte de l'animal. À la lumière de ces faits, le juge a estimé que le chasseur ne se trouvait pas en position de légitime défense et qu'il avait donc commis une faute aggravée. FNE et ses associations sont satisfaites de cette décision. Toutefois, FNE a décidé de se pourvoir en cassation, sa constitution de partie civile ayant été jugée irrecevable. Une fois encore, FNE et ses associations des Pyrénées demandent l'interdiction de la chasse en battue dans les secteurs fréquentés par les ours, notamment les femelles accompagnées de jeunes, ce qui permettrait d'éviter la confrontation entre l'ours et les chasseurs. Estimant que la France ne s'était toujours pas mise en conformité avec le droit européen qui impose d'assurer une protection stricte de l'ours contre toute perturbation intentionnelle, FNE et le collectif Cap Ours ont décidé de déposer devant les instances européennes une plainte à l'encontre de la France.

Une pente raide rend plus délicate la protection du troupeau



## TIR DU LOUP : L'AUTOMNE, LA SAISON DES DANGERS

Par Jean-David ABEL,  
pilote de la mission *Loup* de FNE

**Alors que l'automne arrive, saison critique pour les troupeaux, FNE a souhaité faire le point des tirs autorisés cet été.**

La Convention de Berne et la Directive dite « Habitats », qui protègent le loup à l'échelle internationale et communautaire, autorisent néanmoins la capture ou la destruction de l'espèce pour « prévenir des dommages importants à l'élevage ou dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ».

### DES TIRS PRÉVUS PAR LES TEXTES EUROPÉENS ET NATIONAUX

Condition sine qua non, qu'il « n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien de l'espèce dans un état de conservation favorable ». Les tirs sont accordés dans deux cas. Soit il s'agit de tirs de défense pour empêcher l'attaque immédiate d'un troupeau qui a subi des prédateurs les années antérieures et pendant l'année en cours, et après l'installation des mesures de protection et d'effarouchement. Soit ce sont des tirs de prélèvement lorsque les tirs de défense n'ont pas permis de faire cesser les attaques.

Pour éviter de porter atteinte à l'état de conservation favorable du loup, un quota de destruction de huit loups a été fixé pour la saison 2009-2010.

### DES SITUATIONS TRÈS CONTRASTÉES SELON LES DÉPARTEMENTS

Les premiers chiffres des attaques ont été livrés. De manière générale, les dommages sont stables ou moins importants que l'année dernière à la même période. Ce bilan au 31 août 2009 ne tient toutefois pas compte de la période la plus critique pour les éleveurs, l'automne, où le loup met à profit les mauvaises conditions météorologiques pour attaquer les troupeaux.

Le Var et la Montagne de Lure (Alpes-de-Haute-Provence) se démarquent par une très forte augmentation des attaques par rapport à 2008. Dans ces secteurs récemment réoccupés par l'espèce, le loup profite des mesures de protection des troupeaux encore insuffisantes et trop peu étendues. Pour l'instant, aucun tir n'a été déclenché. En revanche, de nombreux tirs de défense ont été autorisés dans les Alpes-Maritimes (plus de trente), dans les Alpes-de-Haute-Provence (Monges, Grand Coyer, Rocheiron), dans les Hautes-Alpes et dans la Drôme, sur le Haut-Diois et dans le secteur Vercors Ouest. Malgré l'opposition de FNE, de la FRAPNA et de la LPO, un tir de prélèvement a été autorisé au tout début du mois de septembre sur le secteur de Montué.

### LE TIR COMME SEUL RECOURS ?

Pour FNE et ses associations, le tir du loup n'est pas tabou. Mais lorsque les troupeaux sont insuffisamment protégés, nous dénonçons des tirs qui s'apparentent plus à une gestion « politique » du problème et ne sont en aucune manière des solutions de protection. Et pour les troupeaux qui du fait des conditions locales ne peuvent pas être protégés efficacement contre la prédation (pente raide, boisement, enrochement), la seule solution est-elle de procéder à la destruction du loup? N'est-il pas possible d'envisager d'abandonner ces secteurs? Un débat jusqu'ici évité qu'il faudra sans doute lancer dans le cadre du groupe de concertation national sur le loup.

FNE et ses associations veillent et dénonceront toute procédure qui sortira du cadre fixé au niveau international et européen.

© D. Benfarès

Toute l'actualité du loup et des grands prédateurs  
sur le site [loup.fne.asso.fr](http://loup.fne.asso.fr)



La Région présente

# 27<sup>E</sup> FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'ENVIRONNEMENT

du 18 au 24 novembre 2009



Entrée gratuite

Cinéma La Pagode, Paris 7<sup>e</sup>  
[www.festivalenvironnement.com](http://www.festivalenvironnement.com)

Conception graphique : csuper.fr • Illustration : Martin Jame